République Française

Département : AVEYRON

Arrondissement : Rodez
LE NAYRAC - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 16 octobre 2026 à 20 heures 30, l'assemblée s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

Secrétaire de la séance : Aline RAYNALDY

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Doriane RIANI, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Alison BREGOU, Patrice MAFFRE, Arnaud MOLINARIE, Stéphanie ROUX, Bastien TURLAN

Représentés : Quentin DAUBAN représenté par Bastien TURLAN, Jean ROBERT représenté par Jean-Louis RAYNALDY

Absents et excusés :

Quorum : 7

Ordre du jour *:*

1) Approbation compte rendu des réunions du conseil municipal du 5 juin et du 28 aout 2026

2) Subvention association « Les petits cœurs en détresse »

3) Subvention AAPPMA d'Estaing

4) Fusion budgets 31902 et 31903 lotissements

5) Convention centre social

6) Lancement projet aire de jeux

7) Tarif salle de la mairie activité lucrative

8) Questions diverses :
   a. Toitures accordées sur la commune (permis de construire Bastien Turlan)
   b. Pots de fleur à l'espace Costes
   c. Projet d'études pour la rénovation du cœur du village
   d. Fin des chèques -> ASAP, prélèvement
   e. Cours de yoga de Mme Pianka / Delsaux
   f. PNR Aubrac 2050
   g. Projet Montézic 2
   h. Bénévole exposition 1ère guerre mondiale

20h30 Ouverture de la séance

1) Approbation comptes-rendus des réunions des conseils municipaux des 5 juin et 28 août 2026

Les comptes-rendus sont validés à l'unanimité.

2) Stérilisation chats association "Les petits cœurs en détresse"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir été contacté par Cindy, présidente de l'association "Les Petits Cœurs en Détresse", basée à Rodez, au sujet d'une prolifération importante de chats errants au lieu-dit "La Contarderie". Leur nombre, estimé à 6 à 8 il y a quelques mois, atteindrait aujourd'hui une trentaine d'individus, dont plusieurs femelles gestantes et des chatons.

Cette situation entraîne des nuisances et des dégradations sur une propriété privée. Alertée par plusieurs habitants, l'association est intervenue afin d'évaluer la situation et de prendre en charge une partie des chatons. Elle a également engagé une première opération de trappage et de stérilisation de quatre femelles, malgré des moyens financiers très limités.

L'association sollicite aujourd'hui le soutien financier de la commune afin de poursuivre les opérations de stérilisation des chats adultes, en priorité des femelles, et de permettre leur identification. Le coût annoncé pour la stérilisation d'une femelle auprès du vétérinaire consulté s'élève à 70 €, soit un montant estimatif de 700 € pour dix femelles.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ne disposant pas, à ce jour, de fourrière animale, il apparaît nécessaire d'apporter une réponse ponctuelle à cette situation, dans l'attente d'une solution intercommunale.

À l'issue des échanges, le Conseil Municipal propose d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention de 700 € à l'association "Les Petits Cœurs en Détresse", destinée à participer aux frais de stérilisation des chats concernés.

Cette aide est accordée sous réserve :

- ✓ de la présentation, par l'association, des justificatifs des dépenses engagées ;
- ✓ de la sensibilisation du propriétaire concerné à la nécessité de ne plus accueillir ni nourrir les chats errants sur sa propriété, afin de ne pas favoriser la poursuite de leur prolifération.

Voté à l'unanimité

Voir délibération N° DB2026_10_16_01 en fin de PV

3) Subvention APPMA Estaing

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (APPMA) d'Estaing, destinée à soutenir et à développer la pratique de la pêche de loisirs.

Les responsables de l'association souhaitent diversifier les secteurs de pêche accessibles aux pêcheurs, notamment en recherchant de nouveaux plans d'eau permettant d'organiser deux déversements de poissons par an. L'objectif est également d'augmenter les quantités de poissons déversées, en particulier de truites arc-en-ciel, afin de renforcer l'attractivité des sites de pêche et de favoriser la pratique de cette activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose d'attribuer une subvention de 200 € à l'APPMA d'Estaing afin de contribuer au développement de ses activités.

Voté à l'unanimité

Voir délibération N° DB2026_10_16_02 en fin de PV

4) Fusion budgets 31902 et 31903 lotissements

Monsieur le Maire indique la fusion des budgets Les Landes 1 et 2 et Landes 3. Il est proposé de nommer le budget fusionné "Les Landes".

Evoqué à la commission budget et au conseil du budget de la possibilité de fusionner les 2 budgets lotissement pour l'année pro.

« Afin de simplifier la gestion budgétaire et comptable de ces opérations d'aménagement, et compte tenu de leur proximité, de leur nature similaire, de leur gestion commune, il est proposé de regrouper ces deux budgets annexes au sein d'un budget annexe unique.

Le budget 31902 absorbera le budget 31903 et sera renommé "lotissements LES LANDES". A l'issue de la clôture de l'exercice 2026, les résultats et comptes de bilan du budget 31903 seront repris au sein du budget 31902. »

Voté à l'unanimité

Voir délibération N° DB2026_10_16_03 en fin de PV

5) Convention Centre Social Espalion

Monsieur le Maire et Madame Doriane RIANI reviennent sur l'historique de l'arrêt du fonctionnement du Centre Social, à la suite du retrait de la commune d'Espalion, qui a conduit les communes concernées à rechercher une nouvelle organisation pour assurer la continuité de l'accueil de loisirs des enfants.

Monsieur le Maire indique avoir participé à une réunion du Centre Social le 5 octobre 2026, au cours de laquelle deux scénarios budgétaires ont été présentés afin de mettre en place une nouvelle organisation mutualisée entre les communes partenaires. Le scénario retenu est le moins coûteux, avec un budget global de 50 531 € à la charge des communes, contre 68 765 € pour la première proposition.

Cette nouvelle organisation prévoit la mise en place d'une équipe composée d'un responsable, d'un animateur, d'un alternant et d'un agent d'entretien. Les locaux de l'école d'Estaing ont été retenus pour l'accueil de loisirs périscolaire les mercredis (de septembre à juillet), tandis que l'accueil extrascolaire durant les vacances (11 semaines) sera organisé à Saint-Côme-d'Olt.

La convention proposée avec l'association Centre Social et d'Animation Vallée du Lot est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tous les ans, du 1er janvier au 31 décembre 2027. Elle définit les modalités de fonctionnement, les engagements respectifs des communes et de l'association, ainsi que les conditions de financement du dispositif.

Pour la commune du Nayrac, la participation financière prévisionnelle s'élèverait à € 3858 € pour trois enfants, soit une augmentation de 57 %, représentant un surcoût de 1400 € par rapport à la participation précédente.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera adressé au maire d'Espalion afin de l'informer de la création de ce nouvel accueil de loisirs à compter du 1er janvier 2027.

Il sollicite ensuite l'autorisation du Conseil municipal pour signer la convention avec l'association Centre Social et d'Animation Vallée du Lot.

Voté à l'unanimité

Voir délibération N° DB2026_10_16_04 en fin de PV

Madame Doriane RIANI indique également avoir participé à l'assemblée générale du centre de loisirs "Les Petits Loups" de Saint-Amans-des-Côts. Elle précise que cette structure bénéficie d'un financement à hauteur de 75 % par la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène, dispose d'une employée dédiée et propose notamment des activités dans le cadre des clubs ados.

Au regard de ces éléments, Madame RIANI souhaite qu'une augmentation de la subvention accordée aux Petits Loups puisse être étudiée lors de la préparation et du vote du prochain budget communal.

6) Lancement projet aire de jeux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité deux entreprises, Id Verde, située à Bozouls, et Paysage Concept, basée à Espalion, afin d'obtenir des devis pour compléter et améliorer les équipements de l'aire de jeux de La Planque.

Le projet prévoit l'installation de nouveaux équipements de loisirs, comprenant notamment une tyrolienne, une table de ping-pong et un appareil de remise en forme, ainsi que le retrait de deux jeux devenus obsolètes.

Monsieur le Maire précise que les devis sollicités permettront de constituer un dossier de demande de subventions auprès des organismes financeurs, afin de contribuer au financement de ces aménagements.

Voté à l'unanimité pour lancer le dossier de demande de subventions

Voir délibération N° DB2026_10_16_05 en fin de PV

7) Tarif salle de la mairie activité lucrative

Voir délibération N° DB2026_10_16_06 en fin de PV

8) Questions diverses

a) Toitures accordées sur la commune (permis de construire Bastien TURLAN)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est amené à examiner le choix de couverture prévu pour le projet de construction de Bastien TURLAN, qui souhaite réaliser une toiture en bac acier à joints debout, de type zinc, de couleur gris anthracite (RAL 7016).

Il rappelle que, jusqu'à présent, les permis de construire déposés sur la commune prévoyaient généralement une couverture en ardoise, matériau traditionnel caractéristique de l'Aveyron et du village du Nayrac. Le bac acier à joints debout était jusqu'alors principalement accepté pour les projets d'extension.

Toutefois, face à l'évolution des demandes et aux considérations économiques liées au coût des matériaux, de plus en plus de futurs propriétaires souhaitent recourir à une couverture en bac acier à joints debout, dont la teinte gris anthracite se rapproche de celle de l'ardoise.

Monsieur le Maire précise que le projet de Bastien TURLAN est situé à environ deux kilomètres du centre-bourg et que son implantation ne semble pas soulever de difficulté particulière au regard de l'intégration paysagère.

Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal sur l'opportunité d'autoriser ce type de couverture. À l'issue des échanges, il est décidé d'accepter les toitures en bac acier à joints debout de type zinc, tout en précisant que chaque demande devra être examinée au

cas par cas, en fonction de la localisation de la construction et de son intégration dans l'environnement.

Le Conseil municipal approuve cette orientation à l'unanimité.

b) Pots de fleurs à l'Espace Costes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a de nouveau été sollicité par la famille MIGAYROUX qui souhaite qu'une solution soit trouvée afin d'éviter que des véhicules ne viennent heurter le mur de leur habitation, située à proximité de l'Espace Costes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait précédemment proposé l'installation de pots de fleurs devant ce mur afin de le protéger. Il soumet cette proposition à l'avis du Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation de pots de fleurs en acier Corten et donne son accord pour que des devis soient sollicités.

Par ailleurs, Madame Stéphanie ROUX suggère l'aménagement d'un kiosque au centre de l'Espace Costes. Les membres du Conseil s'interrogent toutefois sur la faisabilité de ce projet, compte tenu de la superficie relativement limitée de la place.

Madame Doriane RIANI propose, quant à elle, l'installation d'un éclairage de type "guinguette" afin d'embellir cet espace et de le rendre plus accueillant comme l'avait fait le Foyer Rural à l'occasion de la fête de la
Saint-Etienne.

Ces deux propositions pourront faire l'objet d'une réflexion complémentaire afin d'en étudier la faisabilité.

La proposition relative à l'installation de pots de fleurs et à la sollicitation de devis est adoptée à l'unanimité.

c) Projet d'études pour la rénovation du cœur de village

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) afin de mener une étude portant sur le réaménagement et l'embellissement du cœur de village.

Cette réflexion pourrait notamment porter sur la végétalisation des espaces publics, avec la plantation d'arbres, ainsi que sur l'optimisation des possibilités de stationnement.

Madame Alison BRÉGOU souligne également l'importance d'anticiper les besoins en stationnement des futurs locataires du presbytère, en prévoyant des places de parking adaptées dans le cadre de ce projet.

Cette étude permettrait ainsi d'envisager un aménagement global et cohérent du cœur de village, conciliant embellissement, fonctionnalité et besoins des habitants.

Voté à l'unanimité

d) Fin de chèques par le SGC => ASAP, prélèvement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier prochain, les règlements par chèque ne seront plus acceptés pour le paiement des sommes dues à la commune.

Les usagers devront désormais privilégier d'autres moyens de paiement, notamment le prélèvement automatique ou le virement bancaire.

Pour les personnes souhaitant effectuer un règlement en espèces, il sera également possible de se rendre au café des voyageurs, dans le cadre du dispositif de paiement de proximité mis en place par la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

Monsieur le Maire précise que ces nouvelles modalités de paiement devront être portées à la connaissance des administrés et des associations afin de les accompagner dans cette transition et de leur permettre de choisir le moyen de règlement le plus adapté à leur situation.

e) Cours de yoga de Mme Laetitia PIANKA / DELSAUX

Mesdames Doriane RIANI et RAYNALDY informent le Conseil Municipal que Madame Laetitia PIANKA DELSAUX a sollicité la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'organiser des cours de yoga à destination de la population, à raison de deux séances par semaine, à compter du 2 novembre prochain.

Madame PIANKA DELSAUX souhaiterait pouvoir bénéficier gratuitement de la salle du Conseil Municipal, à l'instar de Madame Céline BATTÉDOU, qui y dispense actuellement des cours de gymnastique hypopressive.

Après échanges et discussion, les membres du Conseil Municipal se déclarent favorables à l'accueil de cette nouvelle activité, tout en souhaitant encadrer les conditions de mise à disposition des locaux communaux.

Il est ainsi décidé de proposer à Madame PIANKA DELSAUX l'organisation d'un cours de yoga par semaine, à compter du 1er janvier 2027, moyennant une participation financière de 5 € par séance pour l'utilisation de la salle.

Le Conseil Municipal considère en effet qu'une distinction doit être établie entre les activités associatives et celles exercées dans un cadre professionnel à but lucratif. Madame PIANKA DELSAUX intervenant dans le cadre d'une activité commerciale, la mise à disposition de la salle ne pourra donc être consentie à titre gratuit.

Dans un souci d'équité et d'harmonisation des conditions d'utilisation des locaux communaux, il est également décidé que cette participation de 5 € par séance sera appliquée à Madame Céline BATTÉDOU à compter du 1er janvier 2027, ainsi qu'à tout autre organisme, entreprise ou professionnel exerçant une activité à caractère lucratif dans les locaux concernés.

Voté à l'unanimité

f) PNR de l'Aubrac

Madame Doriane RIANI propose au Conseil Municipal de solliciter le Parc Naturel Régional de l'Aubrac afin qu'une présentation du dispositif "Aubrac 2050" soit organisée à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Cette intervention permettrait aux élus de mieux connaître les objectifs et les orientations de cette démarche, ainsi que les perspectives envisagées pour l'avenir du territoire. Elle serait également l'occasion d'échanger avec les représentants du PNR sur les enjeux et les éventuelles implications de ce dispositif pour la commune.

Le Conseil Municipal est favorable.

g) Projet Montézic II

Monsieur Patrice MAFFRE présente au Conseil Municipal une plaquette d'information relative au projet Montézic II, portant sur l'extension des installations hydroélectriques de Montézic. Il précise que les travaux, prévus entre 2028 et 2033, devraient constituer un chantier d'envergure pour le territoire.

Ce projet devrait mobiliser environ 250 personnes, dont la présence nécessitera d'anticiper les besoins en matière d'hébergement et de logement pendant toute la durée des travaux.

Monsieur Patrice MAFFRE souligne que cette opération représente une véritable opportunité pour le développement économique et l'attractivité du territoire. L'arrivée de nombreux professionnels pourrait notamment générer des retombées positives pour les commerces, les entreprises locales, les artisans et les différents services de proximité.

Le projet Montézic II apparaît ainsi comme une perspective intéressante pour le dynamisme du territoire et pourrait constituer un levier de développement pour les années à venir.

h) Exposition 1ère guerre mondiale

Madame Doriane RIANI rappelle au Conseil Municipal que la commune a sollicité le Conseil Départemental de l'Aveyron afin d'accueillir l'exposition itinérante intitulée "Les Aveyronnais dans la Grande Guerre 14-18", qui se tiendra du 25 novembre au 16 décembre 2026, dans la salle de la mairie.

Cette exposition, réalisée à partir de documents issus des archives départementales de l'Aveyron, permettra aux visiteurs de découvrir les conséquences de la Première Guerre mondiale sur la vie quotidienne des Aveyronnais. Elle abordera notamment la mobilisation des soldats, les bouleversements du monde agricole, le rôle des femmes durant le conflit ainsi que les élans de solidarité qui ont marqué cette période.

Madame RIANI précise que, malgré l'appel à bénévoles publié dans la précédente gazette, aucune personne ne s'est jusqu'à présent manifestée pour assurer les permanences nécessaires à l'accueil du public.

À ce jour, seules les ouvertures du samedi matin, de 10h à 12h, pourront être garanties grâce à la mobilisation des bénévoles de la bibliothèque municipale.

Madame RIANI souligne également qu'à titre de comparaison, à Castelnau-de-Mandailles, cette exposition n'est accessible au public que les week-ends de 14h à 17h. Il pourrait donc être envisagé d'adapter les horaires d'ouverture en fonction des disponibilités des bénévoles, afin de garantir un accueil régulier des visiteurs.

À la suite de ces échanges, Monsieur Jean-Louis RAYNALDY, Madame Claire MARCILLAC, Madame Doriane RIANI et Madame Aline RAYNALDY se portent volontaires pour assurer des permanences durant la période de l'exposition.

23h30 Clôture de la séance

Jean-Louis RAYNALDY

Président de séance



Aline RAYNALDY

Secrétaire de séance



AVEYRON **délibération DB2026_10_16_01**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers
- **en exercice : 15**
- **présents : 13**
- **votants :** 15

SEANCE DU 16 octobre 2026

seize octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET **: subvention asso les petits coeurs en détresse**

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Doriane RIANI, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Alison BREGOU, Patrice MAFFRE, Arnaud MOLINARIE, Stéphanie ROUX, Bastien TURLAN

Absents excusés

Procurations représentées Quentin DAUBAN représenté par Bastien TURLAN, Jean ROBERT représenté par Jean-Louis RAYNALDY

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'aide financière de l'association « Les petits cœurs en détresse » de Rodez, qui intervient en faveur de la protection animale.
En effet, plusieurs habitants du hameau de La Contarderie ont signalé la présence d'une colonie de près de 25 chats comprenant notamment des chatons et des femelles susceptibles de se reproduire.
L'association qui a été sollicitée par les habitants, a déjà organisée une première opération de trappage ayant permis la stérilisation de quatre femelles et recueillis 6 chatons.
Toutefois, ses moyens financiers étant très limités, elle ne peut assumer seule les frais nécessaires à la poursuite de cette opération, et sollicite une aide financière de la commune pour contribuer à la stérilisation et à l'identification des chats adultes restants.
L'opération envisagée prévoit notamment le recours à un vétérinaire pour la stérilisation et l'identification des animaux, mais des soins complémentaires, tels que les traitements antiparasitaires ou les tests sanitaires, pourront également être réalisés selon les besoins constatés et les dépenses retenues dans le budget de l'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide :

- D'allouer une subvention de 700 € à l'association « Les petits cœurs en détresse » de Rodez.
- Que cette subvention sera mandatée au compte 65748 du budget communal
- Autorise le Maire à signer tout document ou acte concernant cette affaire.

Le Nayrac,

Le Maire
Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

012-211201728-DB2026_10_16_01-DE
A G E D I

AVEYRON **délibération DB2026_10_16_02**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers
- **en exercice : 15**
- **présents : 13**
- **votants :** 15

SEANCE DU 16 octobre 2026

seize octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET **: subvention AAPPMA d'Estaing**

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Doriane RIANI, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Alison BREGOU, Patrice MAFFRE, Arnaud MOLINARIE, Stéphanie ROUX, Bastien TURLAN

Absents excusés

Procurations représentées Quentin DAUBAN représenté par Bastien TURLAN, Jean ROBERT représenté par Jean-Louis RAYNALDY

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de soutien financier de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) d'Estaing, qui assure la gestion de la pêche sur le plan d'eau communal.
L'association réalise 2 déversements de truites par an afin de maintenir une activité de pêche attractive et accessible, et souhaite augmenter les déversements et les quantités de poissons et développer les déversements sur de nouveaux secteurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide :

- D'allouer une subvention de 200 € à l'AAPPMA.
- Que cette subvention sera mandatée au compte 65748 du budget communal
- Autorise le Maire à signer tout document ou acte concernant cette affaire.

Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

012-211201728-DB2026_10_16_02-DE
A G E D I

Le Nayrac,

Le Maire
Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

012-211201728-DB2026_10_16_02-DE
A G E D I

AVEYRON **délibération DB2026_10_16_03**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers
- **en exercice : 15**
- **présents : 13**
- **votants :** 15

SEANCE DU 16 octobre 2026

seize octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET **: fusion budgets lotissement 31902 et 31903**

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Doriane RIANI, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Alison BREGOU, Patrice MAFFRE, Arnaud MOLINARIE, Stéphanie ROUX, Bastien TURLAN

Absents excusés

Procurations représentées Quentin DAUBAN représenté par Bastien TURLAN, Jean ROBERT représenté par Jean-Louis RAYNALDY

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune dispose actuellement de deux budgets annexes relatifs aux lotissements suivants :

- le budget annexe 31903 du lotissement « Les Landes 1 et 2 » (SIRET 21120172800055);
- le budget annexe 31902 du lotissement « Les Landes 3 » (SIRET 21120172800063).

Afin de simplifier la gestion budgétaire et comptable de ces opérations d'aménagement, et compte tenu de leur proximité, de leur nature similaire, de leur gestion commune, il est proposé de regrouper ces deux budgets annexes au sein d'un budget annexe unique.
La fusion sera réalisée selon les modalités comptables et budgétaires applicables, en coordination avec le comptable public, et sous réserve des formalités nécessaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales et à leurs budgets annexes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- approuve le principe du regroupement des budgets annexes des lotissements « Les Landes 1 et 2 » et « Les Landes 3 » au sein d'un budget annexe unique intitulé « Les Landes ».

- les deux budgets lotissements : lotissements Les Landes 3 (n° BC 31902, SIRET : 21120172800063) et lotissements Les Landes (n° BC 31903, SIRET : 21120172800055) seront fusionnés à partir de l'exercice 2027.

- Le budget 31902 absorbera le budget 31903 et sera renommé "lotissements LES LANDES". A l'issue de la clôture de l'exercice 2026, les résultats et comptes de bilan du budget 31903 seront repris au sein du budget 31902.

- Deux codes services TVA seront créés : 001 pour le lotissement LES LANDES, 003 pour le lotissement LES LANDES 3.

- Le service impôt des entreprises et le service de gestion comptable d'Espalion seront informés de cette modification.

- La collectivité devra effectuer un suivi analytique extra-comptable des opérations (dépenses et recettes) qui seront enregistrées sur chacun des lotissements. Les écritures de stocks seront distinctes et non compensées.

- Autorise le Maire à accomplir les formalités administratives et budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dans le respect des procédures réglementaires applicables

Le Nayrac,

Le Maire
Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

012-211201728-DB2026_10_16_03-DE
A G E D I

AVEYRON **délibération DB2026_10_16_04**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers
- **en exercice : 15**
- **présents : 13**
- **votants :** 15

SEANCE DU 16 octobre 2026

seize octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET **: Convention de partenariat Centre Social Espalion Estaing**

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Doriane RIANI, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Alison BREGOU, Patrice MAFFRE, Arnaud MOLINARIE, Stéphanie ROUX, Bastien TURLAN

Absents excusés

Procurations représentées Quentin DAUBAN représenté par Bastien TURLAN, Jean ROBERT représenté par Jean-Louis RAYNALDY

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

M. le Maire présente au Conseil la nouvelle convention de partenariat entre plusieurs communes voisines et le Centre Social Espalion Estaing, et notamment la participation financière demandée par l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer la convention avec le Centre Social Espalion Estaing jointe à la présente délibération.

Le Nayrac,

Le Maire
Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

012-211201728-DB2026_10_16_04-DE
A G E D I

AVEYRON **délibération DB2026_10_16_05**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers
- **en exercice : 15**
- **présents : 13**
- **votants :** 15

SEANCE DU 16 octobre 2026

seize octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET **: lancement projet aire de jeux**

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Doriane RIANI, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Alison BREGOU, Patrice MAFFRE, Arnaud MOLINARIE, Stéphanie ROUX, Bastien TURLAN

Absents excusés

Procurations représentées Quentin DAUBAN représenté par Bastien TURLAN, Jean ROBERT représenté par Jean-Louis RAYNALDY

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de remplacement de certains jeux de l'aire de jeux de la base de loisirs.
Afin d'étudier les différentes possibilités, plusieurs devis ont été sollicités auprès de fournisseurs spécialisés. Les propositions reçues sont présentées aux membres du Conseil municipal afin qu'ils puissent prendre connaissance des équipements proposés et comparer les offres, notamment en matière de coût, de qualité et de sécurité.

Monsieur le Maire précise que des subventions peuvent être sollicitées pour ce projet, et éventuellement complétées par d'autres fonds.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De lancer l'opération « 338 rénovation aire de jeux »
- D'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions pour cette opération, et de signer les devis retenus ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération
- De prévoir les fonds nécessaires au prochain budget 2027 pour financer cette opération

Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

012-211201728-DB2026_10_16_05-DE
A G E D I

Le Nayrac,

Le Maire
Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

012-211201728-DB2026_10_16_05-DE
A G E D I

AVEYRON **délibération DB2026_10_16_06**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Rodez

Canton
LOT-TRUYERE

LE NAYRAC - COMMUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du NAYRAC

Nombre de conseillers
- **en exercice : 15**
- **présents : 13**
- **votants :** 15

SEANCE DU 16 octobre 2026

seize octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis RAYNALDY.

OBJET **: tarif salle de la mairie activité lucrative**

Présents : Jean-Louis RAYNALDY, Jean-Louis MIQUEL, Raymonde DENIS, Doriane RIANI, Aline RAYNALDY, Christophe BROUSSE, Claire MARCILLAC, Karine PELAMOURGUES, Alison BREGOU, Patrice MAFFRE, Arnaud MOLINARIE, Stéphanie ROUX, Bastien TURLAN

Absents excusés

Procurations représentées Quentin DAUBAN représenté par Bastien TURLAN, Jean ROBERT représenté par Jean-Louis RAYNALDY

Aline RAYNALDY est élue secrétaire de séance.

Afin d'harmoniser les conditions d'utilisation de la salle de la Mairie, le Conseil Municipal souhaite définir les modalités de mise à disposition des salles communales dans le cadre d'activités exercées à titre professionnel ou commercial.
Le Conseil Municipal rappelle qu'il convient de distinguer les activités associatives exercées dans un cadre non lucratif des activités professionnelles ou commerciales ayant un caractère lucratif.
En conséquence, il est proposé de fixer une participation financière pour toute mise à disposition de locaux communaux dans le cadre d'une activité à caractère lucratif, afin de garantir une utilisation équitable des équipements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à **5 € par séance** la participation financière due pour toute utilisation d'une salle communale dans le cadre d'une activité à caractère lucratif ;
- de prévoir une **facturation mensuelle**, établie en fonction du nombre de séances effectivement réalisées au cours du mois concerné ;
- d'appliquer ces dispositions à l'ensemble des professionnels, entreprises et organismes exerçant une activité à caractère lucratif dans la salle de la Mairie ;
- de fixer l'entrée en vigueur de ces dispositions au **1er janvier 2027** ;
- de charger Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Le Nayrac,

Le Maire
Jean-Louis RAYNALDY



Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

012-211201728-DB2026_10_16_06-DE
A G E D I